



L'enfant doit-il payer les dettes de son père?

Par **hardisty_old**, le **24/08/2007** à **14:17**

Bonjour,

mon père continue de me verser une pension alimentaire car même étant majeure je suis étudiante et j'ai besoin de sa pension pour subvenir à mes besoins malgré mes petits boulots.

Ce que j'aimerais savoir c'est quelles sont mes obligations et mes droits envers mon père d'un point de vue financier lorsqu'il se retrouvera à la retraite par exemple?

Mon père étant relativement instable financièrement, j'ai peur qu'il ait contracté des dettes sans que je sois au courant ou que tout simplement il compte sur moi entièrement pour assurer financièrement la fin de sa vie puisqu'il ne supporte déjà pas l'idée de me verser une pension alimentaire de 100 euro par mois fixée par le juge des affaires familiales.

Si comme je le pense je risque de me retrouver dans l'obligation de prendre mon père à ma charge plus tard, comment puis-je me protéger pour éviter tous types d'abus financiers de sa part ?

Merci d'avance.

Par **ly31**, le **25/08/2007** à **22:09**

Bonjour,

Les parents ont des devoirs envers leur (s) enfant (s) jusqu'à leur majorité

En revanche, les enfants ont des devoirs envers leurs parents, surtout lorsque ceux ci ne peuvent plus subvenir à leur besoin

Votre père travaille actuellement et doit être très jeune !

Si votre père a toutes ses facultés, vous ne pouvez pas l'empêcher de dépenser son propre argent

Je vous souhaite bon courage

ly31